



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 45486

Texte de la question

M. Stéphane Travert attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les modalités de règlement des impôts et taxes. En effet, sur les avis d'imposition ne figure pas d'indication concernant la possibilité de régler en espèces alors que cette faculté existe dès lors que le montant dû n'excède pas 3 000 €. Il lui demande si cette mention prévoyant le règlement en espèces pourrait être ajoutée sur les documents fiscaux.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45486

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12790

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)